



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



INTRODUCTION

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La nature des obligations issues de cette loi est précisée par le décret du 17 juin 2011 puis par la circulaire du 3 août 2011.

Ce rapport s'appuie sur les 5 finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
3. Epanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport porte sur la situation de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'année 2022. Il prend en compte :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire,
- Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Communauté d'Agglomération,
- L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre des politiques publiques et des activités internes de la Communauté.

L'objectif général de ce rapport est de donner davantage de lisibilité à l'action intercommunale en matière de développement durable.

Stratégie et actions de la collectivité en matière de développement durable

Lutte contre le changement climatique

Durant cette année 2022, et en **partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Paillons**, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a poursuivi le travail d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Finalisation de l'élaboration du diagnostic :

Après présentation, le diagnostic a été validé par les élus en Conseil Communautaire. Et plusieurs présentations ont été faites lors de réunions publiques notamment à Menton et à Breil-Sur-Roya.

Le diagnostic en quelques chiffres :

- Deux énergies dominent largement les consommations locales : les produits pétroliers (51,67%) et l'électricité (30,41%). Les produits pétroliers sont largement consommés par le transport routier. L'électricité est surtout consommée par le résidentiel et le tertiaire.
- En 2018, en termes d'énergie, la CARF produisait 2,5 MWh/habitant, notamment par le biais de l'hydroélectricité.
- Au global, le territoire émet près de 255 382 tonnes équivalent CO2 dans l'air. Cela représente 3,5 tonnes par habitant, sensiblement inférieur à la moyenne française (7,22 teCO2/habitant).

La stratégie

Une réunion interne entre les différents services de la CARF a eu lieu. Cette dernière a permis d'échanger sur les projets et les missions menés par la collectivité. Cette approche transversale a permis de recueillir les bases essentielles et préparatoires à l'élaboration de la stratégie.

Par la suite, plusieurs ateliers ont été organisés (un avec les élus de la CARF et un avec les agents des services de la CARF). Au vu des résultats du diagnostic, l'objectif était de commencer à réfléchir sur l'avenir du territoire dans différents domaines : la mobilité, le logement, etc.

Ces différentes étapes permettront de finaliser (en 2023) l'élaboration de la stratégie avec des objectifs quantifiés à 2030 et à 2050 (année référente dite de neutralité carbone).



L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

Cette étape a été lancée. Un cahier des charges a été réalisé. L'appel d'offres a été lancé. Le prestataire a été choisi. L'EES doit aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET, c'est-à-dire que les choix retenus ne doivent pas avoir d'effets néfastes sur l'environnement. Par exemple, l'installation d'éoliennes, en vue de produire de l'énergie propre, ne doit pas avoir d'incidences sur la migration des oiseaux.

Ce document permet aussi de contribuer à la bonne participation et information du public avant et après que les décisions soient prises.

Concertation et communication

Les questionnaires : Afin de parfaire les résultats du diagnostic, des questionnaires ont été réalisés et diffusés auprès du grand public et des élus du territoire.

Quelques résultats du questionnaire Grand Public :

- *Le changement climatique : les administrés ressentent, localement, les effets du changement climatique, à savoir*

les événements climatiques exceptionnels (68%) et l'évolution des saisonnalités (60%).

- *Pour se déplacer sur le territoire de la CARF, tous les modes de déplacement sont utilisés avec une prépondérance pour la voiture (29%) et la marche à pied (20%). Pour inciter les administrés à moins utiliser la voiture personnelle en « solo », il faudrait développer des transports en commun avec des horaires plus fréquents (39%) et sécuriser les pistes cyclables (39%).*
- *Les priorités : selon les personnes interrogées, les objectifs prioritaires à atteindre sur le territoire sont d'agir sur le trafic routier (59%) et d'optimiser la performance énergétique des bâtiments (25%) ;*
- *Les freins pour passer à l'action : pour lutter contre le changement climatique, les administrés sont prêts à faire évoluer leurs pratiques à condition que la collectivité et les pouvoirs publics s'impliquent fortement et donnent l'exemple (42,4%). Sans condition, les administrés feront leur part (38,8%) ;*

Atelier de formation 2tonnes : un atelier a été organisé auprès des élus et des agents des différents services de la CARF afin de les sensibiliser aux enjeux du changement climatique et sur les comportements à adopter pour tendre vers une neutralité carbone en 2050.

Site internet : Cette étape a été lancée. Un cahier des charges a été réalisé. L'appel d'offres a été lancé. Le prestataire a été choisi. L'objectif est d'informer le Grand Public sur le Plan Climat et son état d'avancement, de sensibiliser sur les enjeux du changement climatique et de pérenniser l'animation à travers l'actualité, les sondages et autres actions de communication. Le site internet devrait être opérationnel au printemps 2023.

Partenariats et données

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic, il a été nécessaire de récolter des données. La transmission de ces données a été majoritairement matérialisée par la signature de conventions avec des organismes privés, institutionnels ou associatifs. Ces derniers seront des partenaires indispensables pour l'élaboration du futur plan d'actions (ENEDIS, GRDF, Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes, Atmosud, Association environnementale...).

Aussi, le plan d'actions du PCAET ne se construit pas à l'achèvement de ce document. Il est donc essentiel de suivre les actions déjà menées par les partenaires (Département 06, CMA...) et en collaboration avec la CARF. Il s'agit de notamment du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) et le Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes (PPA 06).

Pour ce qui concerne sa **compétence Habitat**, la CARF s'attache également à lutter contre le changement climatique : La rénovation énergétique des logements du parc privé sur l'ensemble du territoire a été formalisée par la **signature de la convention relative à la première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : OPAH** lancé le 13 janvier 2022.

Ces financements publics complètent l'action de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ; ils abondent de 15 % les aides publiques de rénovation des logements les plus énergivores. Cette lutte pour diminuer le gaspillage des ressources de chauffage ou refroidissement, permettra des gains de l'ordre de 35%, pour 290 logements

résidences principales, individuelles ou dans un collectif, ces travaux sont programmés sur 5 ans pour une enveloppe de plus de 5 millions d'euros.

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française gère **5 sites Natura 2000 terrestres et 1 site Natura 2000 marin**.



En 2021, l'animation des **6 sites Natura 2000 Terre** sur le territoire de la CARF s'est poursuivie.

Ces sites sont :

- Le Mont Chajol (terre).
- Le site Marguareis - La Brigue, Fontan – Saorge (terre).
- Le site La Bendola (terre).
- Sites à chauve-souris de Breil-sur-Roya (terre).
- Le site de la Vallée du Careï-Collines de Castillon (terre).
- Le site Cap Martin (mer).



Mont Chajol

Les actions menées en 2022 sur les sites Natura 2000 terrestres ont été financées à 100% par les aides

publiques : 47% par l'Etat et 53% par l'Union Européenne.

Elles ont porté sur :

La gestion des habitats et des espèces :

- Elaboration et Mise en œuvre du **Projet Agro-Environnemental et Climatique de la Riviera Française**. La CARF, sur ses 5 sites N2000 terrestres, prévoit 677 250,00€ HT financés à 75% par le FAEDER et 25% par l'Etat pour proposer une vingtaine de contrats sur la période 2023-2027.

Les mesures contractualisables sont inhérentes à l'enjeu biodiversité visant le maintien des pâturages et de la surface herbeuse avec les éleveurs.

- Elaboration du **plan de gestion avec l'ONF de la forêt «Tête d'Alpe»** réserve biologique dirigée (Pastoralisme maintenu) réserve biologique intégrale (libre évolution de la sapinière) à Breil- sur-Roya.

- Repérage avec l'ONF des plants à couper en forêt communale de Tende pour lutter contre l'enrésinement du **Mont Chajol**, 10 ans de suivis naturalistes sont préconisés.

- Suivi des travaux de rénovation du toit de Notre Dame du Mont à Breil-sur-Roya reconnu **gîte de reproduction des Chiroptères d'importance nationale majeure** : calendrier avec le cycle des mammifères, utilisation de matériaux non polluants.

- Dans le cadre de la **préservation des pelouses à orchidées**, 3 contrats Natura 2000 sont en cours sur la commune de Saorge. Les travaux de débroussaillage ont été réalisés fin 2021, début 2022 et une visite de contrôle a été faite par les services d'état sur le terrain fin 2022. Les suivis de l'évolution de ces pelouses se feront tous les ans par la chargée de mission Natura 2000.

Les suivis scientifiques :

- Suivi des espèces florales endémiques (Nivéole de Nice et Gentiane de Ligurie) à Castellar et à Castillon dans le cadre du **programme Life Seed Force** (bancaisation de graines et renforcement des populations sur parcelles communales) avec le Conservatoire Botanique National ;

- Réception de l'étude naturaliste sur l'aire de répartition de **l'amphibien Spélerpès de strinatii** et de l'état de conservation sur les 4 819 ha du site «Vallée du Careï-collines de Castillon». La population grandit et est présente sur tous les habitats.

- A la demande de la DREAL, le bureau d'étude Asélia doit réaliser pendant 5 ans un **suivi de la colonie de chauves-souris** présente au Monastère de Saorge. Cette demande a été faite suite aux travaux de réfection de toiture du Monastère.

La gestion administrative et financière et l'animation de la gouvernance du site :

- La convention d'animation de 3 sites N2000 « Breil/Careï/Chajol » a été renouvelée pour 2023-2024.

- La commune de Castellar a renouvelé son adhésion pour 5 ans à la charte N2000.

Ses engagements sur les parcelles déclarées sont : Préserver les milieux forestiers patrimoniaux, Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation, Préserver les milieux humides, Protéger les écosystèmes rocheux, Valoriser le patrimoine bâti habitat d'espèce.

La convention d'animation des 2 sites Natura 2000 Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge/La Bendola est en cours et a été prolongée par avenant jusque fin 2023.

En ce qui concerne les contrats Natura 2000, une demande de paiement a été réalisée en fin d'année 2022 pour 2 des contrats en cours.



Pour le site **Natura 2000 marin** du Cap Martin, l'année 2022 a notamment été à l'élaboration du programme d'actions de la nouvelle phase d'animation prévue de 2023 à 2025.

Au-delà de ce travail de concertation avec les acteurs locaux, la CARF a également piloté un exercice de lutte à terre contre une pollution marine sur les communes de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin lors de l'exercice de grande ampleur organisé par l'accord RAMOGE au large d'Imperia.

Concernant les actions de communication et de sensibilisation, une saison estivale **riche en événements** (25 dates) clôturée par la troisième édition des **journées de la mer** et de la venue du **Projet AZUR**, les 27 et 28 août sur la commune de Menton.

La programmation estivale dédiée à la sensibilisation du grand public sur la richesse naturelle du territoire a accueilli de nombreux stands de sensibilisation (protection de la biodiversité marine, gestes écocitoyens, biodégradabilité des déchets en mer, etc.). Des balades en mer sur le thème de la biodiversité marine (partenaires : SOS Grand Bleu, La Balade en Mer Mentonnaise et le Musée Océanographique de Monaco) ainsi que des randonnées subaquatiques ont complété ces stands pour faire découvrir au plus grand nombre la richesse et la diversité de nos fonds marins.

Enfin, la troisième édition des journées de la mer a été l'occasion de présenter et projeter le film-documentaire Souffles de Vie réalisé par l'association monégasque Live Together. Une **projection en plein air** et en présence de Jean-Charles VINAJ, Président de l'association. Ce film-documentaire expose les problématiques environnementales et de l'impact de l'homme sur le milieu marin Méditerranéen, en particulier sur les cétacés.

Durant les journées, ateliers, expériences scientifiques, rencontres avec Beyond Plastic MED et sorties en mer sur le thème de la préservation de la biodiversité marine.

En parallèle une opération de **ramassage des déchets** sur la plage a été menée par l'équipe du projet AZUR, et a permis la collecte de 1 600 mégots, 30 litres de papier carton, 3 litres d'emballage métallique, 32 bouteilles, 35 bouchons, 32 canettes, 17 pailles en plastique, 15 déchets de fast-food, etc.



Baie de Cabbé-Golfe bleu située sur le site « Cap Martin »

Agriculture identitaire

Selon les données provisoires de l'AGRESTE 2020, il y a actuellement **148 exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française**. Lors du dernier recensement en 2010, 286 exploitations agricoles étaient recensées. En 10 ans, il y a eu une

diminution de 50% sur le territoire. De nombreuses raisons expliquent cette diminution :

- Accès au foncier trop onéreux
- Agrandissement d'exploitations existantes
- Vieillesse des agriculteurs et absence de transmission
- Abandon des surfaces agricoles investies par un bâti résidentiel diffus

Des actions sont mises en place au sein du territoire de la CARF pour valoriser **l'aménagement des paysages agricoles et le développement de l'économie locale**. Cette redynamisation agricole gravite autour des cultures identitaires : agrumiculture, oléiculture, castanéiculture et pastoralisme via divers projets présentés ci-dessous :

Projet de réhabilitation de parcelles :

La préservation de la biodiversité passe également par la réhabilitation d'espaces agricoles/naturels abandonnés ou peu exploités. En 2021, sur les 8 communes de la CARF bénéficiant d'un PLU, **2 122 ha sur 379 parcelles communales en zone A et 11 731 ha sur 3 916 parcelles communales en zone N** ont été recensées. A la suite de ce recensement, les objectifs de la CARF sont :

- D'identifier les parcelles communales à potentiel agricoles
- De réhabiliter les terrains à potentiel
- D'installer des porteurs de projets ou agrandir des exploitations agricoles
- De créer une veille et une animation foncière auprès des communes pour reprendre la gestion de leurs biens fonciers

Une campagne de défrichement de terrains oléicoles et castanéicoles, **environ 8 ha**, a débuté en 2021. Cette action est financée en partie

par le projet FEADER mesure 16.7.1 dans l'objectif de remettre en culture des terrains voués à l'oléiculture et la castanéiculture. La remise en état de parcelles agricoles permet de lutter contre les incendies et l'appauvrissement des sols.



Projet Pôle oléicole :

En septembre 2019, la CARF a acquis un terrain d'environ 1,5 ha à Breil-Sur-Roya complanté de 270 oliviers avec une ancienne bâtisse. La CARF a ainsi décidé d'accompagner les producteurs d'olives en implantant un pôle oléicole, à vocation communautaire, ce lieu polyvalent permettra de transformer les olives de l'ensemble des producteurs, amateurs comme professionnels.

Le site permettra de :

- Promouvoir les produits de l'olive grâce à un point de vente
- Sensibiliser les visiteurs et scolaires à la culture millénaire de l'olive via des visites guidées du site
- Former les oléiculteurs sur les techniques de culture.

A la suite de la tempête Alex en octobre 2020 l'accès au site a été rompu. En 2022, à la suite de la réhabilitation du passage, les discussions sur la reprise du projet se sont poursuivies.

Réhabilitation de murs en pierres sèches :

Les emblématiques murs en pierres sèches sont des marqueurs importants du paysage agricole, durables, ils sont aussi écologiques car sans matériaux polluants. Structurant fortement les espaces

agaires, imposant au regard des lignes, des paliers, des escaliers, ils permettent de :

- Réguler les eaux de pluie
- Lutter contre les incendies
- Former des bandes cultivables grâce aux terres remodelées qui sont soutenues par des murets de pierres sèches



Grâce à des financements ALCOTRA, la CARF subventionne à 15% une opération de réhabilitation de murs en pierres sèches (1 000 m² linéaire) sur un terrain agricole de la ville de Menton. Un marché a été clôturé en novembre 2021 pour finalisation des travaux en janvier 2023.

Qualité de vie et épanouissement de tous les êtres humains

En 2022, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses actions engagées en faveur d'une **meilleure gestion et de la prévention des déchets ménagers et assimilés**.

La vente de composteurs individuels à prix réduit (initiée en 2010 – 3 123 composteurs vendus depuis – dont 174 en 2022) et l'octroi d'une subvention à l'achat de broyeurs à déchets végétaux ont été complétées par de nouvelles **aides financières en faveur de dispositifs de prévention des déchets** : aide financière à l'achat de lombricomposteur et aide financière à l'achat de couches lavables pour enfants.

Dans l'optique du respect de l'obligation du tri à la source des biodéchets fin 2023, la sensibilisation au compostage des biodéchets quotidien a été accrue en 2022.

En 2022, l'utilisation de véhicules roulant au biodiesel sur le secteur littoral depuis 2020 a été complétée par l'optimisation de la **collecte des déchets ménagers** sur le Moyen et le Haut Pays.

En effet, sur le Moyen et le Haut Pays du territoire, le **renouvellement du parc de contenants** et la mise en service d'un **véhicule de collecte unique en France** ont débuté au dernier trimestre 2021. Le déploiement de ce nouveau dispositif a été retardé en raison du passage de la tempête Alex sur les communes de la Roya. Fin 2022, le déploiement du nouveau dispositif est démarré sur la commune de Tende.

Les nouveaux contenants à déchets sont systématiquement

installés par 3 afin de permettre aux usagers de trier les 3 flux de leurs déchets ménagers en un seul déplacement : emballages et papiers, emballages en verre et déchets résiduels.

En 2022, sur les 8 communes concernées, des augmentations moyennes de 15% des tonnages d'emballages et de 7% des tonnages de verre ont été observées par rapport aux tonnages 2021. La commune de Moulinet se distingue avec une augmentation des tonnages des 2 flux de tri d'environ 60%.



Ces contenants sont collectés par un véhicule équipé d'un système automatisé permettant des collectes plus rapides et totalement sécurisées pour le chauffeur qui pilote la grue depuis sa cabine.

Comme chaque année, la CARF a participé aux **événements locaux, nationaux et européens** promouvant la réduction des déchets à la source et les collectes sélectives tout en développant sa présence sur l'ensemble du territoire en saison estivale : une cinquantaine de stands d'information ont été tenus.



Stand estival de sensibilisation au tri des déchets

Depuis 2016, la Communauté de la Riviera Française applique l'extension des consignes de tri, **les tonnages d'emballages ont augmenté de près de 40%.**

Depuis 2018, 6 donneries sont ouvertes dans 6 déchèteries communautaires. Ces équipements permettent de développer le ré-emploi. En 2022, une moyenne de 400 visites mensuelles est observée, soit près du double qu'en 2021.

En 2022, différentes actions de **sensibilisation au développement durable** ont été menées tant auprès des scolaires et du grand public.



Stand de sensibilisation aux éco-achats lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Les thèmes abordés sont :

- La promotion des comportements écoresponsables.
- La gestion, le tri et la prévention des déchets ménagers.
- Les achats responsables.
- La sensibilisation à la propreté urbaine.

En 2022, la promotion de la prévention des déchets s'est poursuivie avec le démarrage de la 3^{ème} édition du programme « Objectif Zéro Déchet » sur la commune de Menton. Cette édition est adaptée à l'échelle de la commune : elle est dimensionnée pour 30 foyers volontaires et non 15 et

l'accompagnement dure 9 mois au lieu de 6 mois.

Tout comme pour les précédentes éditions (Sospel et La Turbie), les foyers volontaires bénéficient d'ateliers et visites thématiques. Sensibilisés, ils découvrent ou approfondissent les actions quotidiennes possibles pour réduire leur production de déchets.

s

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Différents dispositifs ayant trait à la **Politique de la Ville** sont mis en œuvre par les services de la Communauté de la Riviera Française. Ils concernent le **développement urbain, le développement local, l'insertion économique et sociale, et la prévention de la délinquance**. Ces politiques sont mises en place et développées par l'intermédiaire de :

- La Maison de la Formation.
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Inter-communal.
- La Mission Locale de la Riviera Française.
- La Maison du Service Public.
- La Maison de la Justice et du Droit.

L'ensemble des habitants de la Communauté de la Riviera Française peuvent désormais déposer leur dossier de demandes administratives (passeport, carte grise, actes de naissance, etc.) auprès de la Maison du Service Public à Menton.

La CARF a attribué le marché de mise en œuvre de son opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ce dispositif, applicable à l'ensemble de territoire, va permettre aux propriétaires de bénéficier de subventions afin de rénover ou d'adapter leurs logements. En plus de la vocation sociale de ce programme permettant la réhabilitation de logements indignes ou insalubres et le maintien à domicile, l'OPAH déploie un large volet tourné vers les économies d'énergie. Les

dépense thermique sont sources de gaspillage d'énergie, de factures trop élevées et d'un inconfort qui peut être lourd. Le dispositif de la CARF s'inscrit ainsi dans la lutte contre ce gaspillage énergétique.

Dans le cadre de sa **Compétence Mobilité**, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses efforts pour favoriser la cohésion sociale.

Dynamiques de développement et modes de production et de consommation responsables :

La CARF a déployé depuis 2019 un réseau de 36 bornes de recharges des véhicules électriques sur ses 15 communes.



Les 2 bornes du parking de la Pinède à Menton.

La CARF a attribué depuis 2019 des aides à l'achat de Vélos à Assistance Electrique. D'abord 150€ par vélo de 2019 à 2021 puis 300€ depuis 2022. 778 aides ont été délivrées pour 134.850€ dont 216 en 2022.

Promotion du Tourisme durable : réponse à l'appel à candidatures pour la sélection des Espaces Valléens 2021-2027

En 2022, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a renouvelé son engagement en faveur du développement du tourisme durable sur le territoire en candidatant à la nouvelle programmation Espace Valléen. Espace Valléen est une initiative de l'Etat et des régions Auvergne Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui vise à accompagner le développement et la diversification touristique des territoires alpins.

Plus spécifiquement, l'objectif est de « favoriser l'émergence d'une offre 4 saisons, innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement ».

La CARF était déjà la structure porteuse de la stratégie de l'« espace Valléen de la Riviera Française » de 2015 à 2020. Pour cette nouvelle programmation, une attention particulière est accordée à la l'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique et de transition écologique et énergétique des filières touristique.

La **stratégie 2021-2027 de l'Espace Valléen de la Riviera Française** a ainsi été élaborée pendant plusieurs mois, dans un contexte post-tempête Alex et en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles et les 11 communes de montagne de la CARF.

Cette stratégie, arrêtée en Comité de Pilotage Espace Valléen le 19 février 2021 puis votée en Conseil Communautaire le 7 juillet 2021, entend **poursuivre et accélérer un développement touristique** diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles tout en accompagnant l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique.

Elle s'articule autour de 4 axes :

- Développer l'accessibilité des vallées de la Riviera Française
- Valoriser et préserver le patrimoine matériel et immatériel
- Développer et diversifier les activités
- Accroître et diversifier l'offre d'hébergement touristique

Après instruction du dossier, la stratégie pluriannuelle portée par la CARF a été sélectionnée par la Partenariat de Massif.

L'Espace Valléen de la Riviera Française fait ainsi partie des 39 **lauréats** à la programmation 2021-2027.

Plus d'une trentaine de projets découlant de la stratégie et destinés à promouvoir un tourisme durable, raisonné, diversifié en toutes saisons, ont été recensés. Ils pourront prétendre à des financements au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA).

Développement durable et fonctionnement interne de la collectivité

Sensibilisation des agents aux comportements responsables

Outre les moyens mis à disposition pour le tri des déchets de repas et de bureau, les agents de la Communauté de la Riviera Française sont régulièrement encouragés à appliquer les **éco-gestes** de bureau :

- L'extinction des lumières et autres appareils électriques en quittant les bureaux.
- L'optimisation des postes de travail pour bénéficier de la lumière naturelle.
- L'utilisation raisonnée des impressions en favorisant l'impression sur du papier brouillon, en mode « 2 pages sur une » ou recto-verso. Les impressions et copies en couleur sont limitées



- L'utilisation raisonnable de la climatisation et du chauffage.
- La sensibilisation à l'éco-conduite.
- L'utilisation de vaisselle réutilisable (couverts, tasses, verres, etc.)

En 2015, une délibération a été prise pour prendre en charge 50% des abonnements de transports en commun pour les trajets domicile –

travail pour inciter les agents à ne pas utiliser leur véhicule.

Patrimoine et fonctionnement des services de la collectivité

Le siège de la Communauté de la Riviera Française se trouve dans un immeuble datant de 2009.

Pour **limiter les consommations énergétiques**, le système de climatisation réversible se coupe automatiquement chaque jour à 18h.



En 2022, la Communauté de la Riviera Française a confirmé son engagement pour des modalités de **fonctionnement des services généraux responsables** :

- Dans les commandes publiques, les labels environnementaux, les certifications, les actions ou process écoresponsables font désormais partie des critères d'analyse des marchés d'appels d'offres.
- Les procédures d'achat sont dématérialisées.
- La transmission des délibérations et des documents budgétaires aux services de l'Etat est dématérialisée.
- Les documents sont dématérialisés. Les projets de délibérations sont consultés sur des tablettes mises à disposition des élus et non plus imprimés.

- En interne, les notes de services sont transmises par courrier électronique.
- Les documents personnels sont remis en main propre, et non plus par voie postale.
- Dans le cadre des actions de sensibilisation au développement durable, les objets promotionnels offerts sont en matériau recyclé et/ou constituent un objet écoresponsable (éventails en bois, boîtes à goûter, sacs-cabas pliables et réutilisables, crayons en matériau recyclé, etc.). De plus, ces objets promotionnels ne sont pas des objets à usage unique.
- Les transmissions d'informations à un grand nombre de destinataires se font par voie électronique (hors transmissions de documents officiels).

CONCLUSION

L'obligation pour la Communauté de la Riviera Française de rédiger son rapport sur la situation en matière de développement durable lui donne l'occasion de dresser un bilan annuel de ses actions et politiques en faveur des 5 finalités du développement durable.

Au travers de ce onzième rapport, il se confirme la volonté de la collectivité de prendre en compte des critères écoresponsables dans l'exercice de ses compétences :

- Mobilité,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Habitat,
- Schéma de Cohérence Territoriale et protection de l'environnement.

Durant l'année 2022, la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité s'est poursuivie.